

## DÉLIBÉRATION

### du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

#### Délibération n°2022-092 : Plan de sobriété énergétique

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la circulaire de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2022 ayant pour objet la « déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de la recherche et du réseau des œuvres »

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis favorable unanime du CHSCT du 21 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le plan de sobriété énergétique de l'université Bretagne Sud.

Membres en exercice : 28  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Document en annexe :

- Plan de sobriété énergétique

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

**Service des Affaires Statutaires et Juridiques**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

